

PMRA APPROVED MW  
2017-1835  
APR 2017



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 22478 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : deltaméthrine 50 g/L



RINCER TROIS FOIS

IRRITE GRAVEMENT LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE MODE D'EMPLOI CI-JOINT AVANT L'EMPLOI  
CONTENU NET : 1, 2 10, 200 Litres – Vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta  
T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Mortel ou toxique si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Porter des vêtements protecteurs tels que combinaison, chemise à manches longues, gants et tablier résistant aux produits chimiques, équipement de protection oculaire (lunettes ou écran facial) et respirateur pendant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage. Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour. **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.** Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

**PREMIERS SOINS :** Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. En cas d'ingestion, contient des distillats de pétrole. Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. **NE PAS** faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX. EN CAS D'ÉCLABOUSSURES DANS LES YEUX,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale de **BAYER CROPSCIENCE**, au 1-800-334-7577. Ce produit contient du **XYLÈNE**. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

**PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.** La pulvérisation excessive hors cible ou la dérive vers les zones aquatiques doit être évitée. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**TOXIQUE POUR LES ABEILLES ET AUTRES INSECTES UTILES.** Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent. Ne pas appliquer là où il y a risque de contamination des cours d'eau, des lacs, des étangs ou de l'eau utilisée par le bétail ou réservée à des fins domestiques. Il faut toujours prévoir des tampons non traités autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., rivières, ruisseaux, lacs, étangs), marécages, maisons, et bâtiments agricoles. Consulter la section 4 du mode d'emploi. Éviter d'appliquer lorsque des conditions d'inversion de température prévalent.

**ENTREPOSAGE :** Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur. **NE PEUT** être entreposé en deçà du point de congélation. Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison. Entreposer dans le contenant d'origine.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT :** 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Final label, 2010-0904, add western bean cutworm, 22 April 2010



GROUPE 3 INSECTICIDE

INSECTICIDE decis® 5 CE

POUR VENTE POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA ET  
EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

COMMERCIAL

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 22478 LOI SUR LES PRODUITS  
ANTIPARASITAIRES

GARANTIE : deltaméthrine 50 g/L



RINCER TROIS FOIS

IRRITE GRAVEMENT LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET : 1, 2, 10, 200 litres et vrac

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta  
T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE,  
COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

decis® est une marque déposée de Bayer CropScience

## Insecticide decis 5 CE

Table des matières :	Section numéro :
<b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	
Le produit	1
<b>SÉCURITÉ ET MANUTENTION</b>	
Précautions, vêtements et équipement protecteurs	2
Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
Précautions et données environnementales	4
Entreposage	5
Élimination	6
<b>MODE D'EMPLOI</b>	
Directives d'application et avertissement	7
Cultures, insectes, doses et périodes d'application	8
Directives de mélange	9
Recommandations sur la gestion de la résistance	10
Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte	8 et 11
Avis	12

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta  
1-(888) 283-6847

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 : Le produit

Pour utilisation dans l'est du Canada et en Colombie-Britannique

L'insecticide décis 5 CE n'est pas un produit systémique.

L'insecticide décis 5 CE supprime les insectes par contact et/ou par ingestion.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

#### PRÉCAUTIONS :

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Mortel ou toxique si avalé ou si absorbé par la peau. Peut être mortel si inhalé. Gravement irritant pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Vêtements et équipement protecteurs :

- Porter des vêtements protecteurs tels que combinaison, chemise à manches longues, gants et tablier résistant aux produits chimiques, équipement de protection oculaire (lunettes ou écran facial) et respirateur pendant les opérations de mélange, de chargement et de nettoyage.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver, séparément des autres vêtements, avant de les remettre. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- **NE PAS** manipuler le produit les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. **TOUJOURS** mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs et aux buses. **NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.** Rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.

### Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques

#### PREMIERS SOINS :

**INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**CONTACT AVEC LES YEUX : DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX.** En cas d'éclaboussures dans les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et

lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact avec la peau, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. INHALATION : En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

LE PERSONNEL MÉDICAL DOIT COMMUNIQUER SANS FRAIS AVEC LES SERVICES D'INFORMATION MÉDICALE DE BAYER CROPS SCIENCE, AU 1-800-334-7577.

Ce produit contient du XYLÈNE. Le traitement de l'intoxication doit être symptomatique et de soutien. Si le produit a été ingéré, procéder à un lavage d'estomac en veillant à éviter toute aspiration. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

#### Section 4 : Précautions et données environnementales

**TOXIQUE POUR LES POISSONS ET LES ORGANISMES AQUATIQUES.** La pulvérisation excessive hors cible ou la dérive vers les zones aquatiques doit être évitée. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

**TOXIQUE POUR LES ABEILLES ET AUTRES INSECTES UTILES.** Éviter de pulvériser lorsque les abeilles butinent.

Ne pas appliquer là où il y a risque de contamination des cours d'eau, des lacs, des étangs ou de l'eau utilisée par le bétail ou réservée à des fins domestiques.

Il faut toujours prévoir des tampons non traités autour des zones écologiquement fragiles (p. ex., rivières, cours d'eau, lacs, étangs), marécages, maisons, et bâtiments agricoles. La profondeur du tampon dépend de la méthode d'application. Pour l'application au sol, prévoir un tampon de 15 mètres. Pour l'application aérienne, prévoir un tampon de 100 mètres. S'il est impossible de prévoir un tampon de 100 mètres durant l'application aérienne, il faut alors procéder à une application au sol seulement, dans lequel cas un tampon de 15 mètres s'impose.

Éviter d'appliquer lorsque des conditions d'inversion de température prévalent.

#### Section 5 : Entreposage

Tenir à l'écart du feu, des flammes nues ou des autres sources de chaleur.  
NE PEUT être entreposé en deçà du point de congélation.  
Si le produit est entreposé depuis au moins 1 an, bien secouer avant d'utiliser.  
Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, engrais, plantes et denrées.  
Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ni autour de la maison.  
Entreposer dans le contenant d'origine.

#### Section 6 : Élimination

S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir une fois l'application terminée, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité loin des sources d'approvisionnement en eau, des fossés, des canaux d'irrigation et de la végétation à conserver.

#### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### MODE D'EMPLOI

#### Section 7: Directives d'application et avertissement

#### INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme sur toute la surface de la plante afin d'obtenir une suppression optimale des insectes. Une plus grande quantité peut s'avérer nécessaire lorsque le feuillage est dense et selon le type d'équipement de pulvérisation utilisé.

Il est essentiel de bien mouiller toutes les plantes pour obtenir de bons résultats.

L'insecticide decís 5 CE peut être appliqué par voie aérienne uniquement sur les cultures qui prévoient l'application aérienne.

Consulter la section 7 (Application aérienne) et la section 4 (Précautions sur l'environnement) pour connaître les instructions et les avertissements à suivre lorsqu'on utilise de l'équipement d'application aérienne.

#### INSTRUCTIONS SPÉCIALES POUR L'UTILISATION D'INSECTICIDE decís 5 CE SUR LES SOLS TRÈS ORGANIQUES :



Sur les sols très organiques (terres noires), il est nécessaire de prendre un soin particulier pour l'application de l'insecticide decis 5 CE.

Ne pas appliquer plus de 200 mL d'insecticide decis 5 CE par hectare.

Sur les sols organiques, l'insecticide decis 5 CE ne doit être appliqué QU'UNE SEULE FOIS durant chaque saison de croissance, soit avant le 1<sup>er</sup> août.

#### APPLICATION AÉRIENNE :

L'insecticide decis 5 CE peut être appliqué par avion sur le blé, l'orge, l'avoine, le lin, le colza (canola), la moutarde, les pommes de terre, le tournesol, et le maïs sucré.

#### MODE D'EMPOI :

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

#### MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes. Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

#### MISES EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE :

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **PRÉCAUTIONS RELATIVES AU PRODUIT :**

Suivre les instructions à la section 8 pour ce qui est de la dose appropriée, des périodes d'application et des restrictions relatives aux récoltes.

**EXERCER UNE GRANDE PRUDENCE LORS DE L'APPLICATION AÉRIENNE D'UN INSECTICIDE, D'UN HERBICIDE OU D'UN FONGICIDE.** La dérive de pesticides n'est pas toujours visible à l'œil nu. De petites gouttelettes peuvent dériver vers des zones fragiles sans que le danger soit apparent. Suivre ces instructions à la lettre! Pour appliquer l'insecticide **decis 5 CE** par avion, un épandage uniforme est essentiel. Pour obtenir un épandage uniforme, l'utilisation de pastilles et de pressions de pulvérisation qui permettent la formation de petites gouttelettes (150 à 250 microns) est recommandée.

Appliquer l'insecticide **decis 5 CE** dans au moins 11 à 22 litres d'eau par hectare, à une pression d'au moins 200 kPa. Pour obtenir de meilleurs résultats, utiliser suffisamment d'eau pour assurer un épandage uniforme.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

#### **NE PAS UTILISER DE BUSES DE TYPE RAINDROP.**

S'assurer que tous les circuits (tuyaux, rampes, etc.) comportent la bonne concentration de l'insecticide **decis 5 CE** et d'eau avant de débiter l'application.

**NE PAS** appliquer l'insecticide **decis 5 CE** par avion lorsque le vent souffle à plus de 8 km/h.

#### **PRÉCAUTIONS D'APPLICATION :**

Voir la section 4 pour connaître les précautions en matière d'environnement (zones tampons).

**ÉVITER D'APPLIQUER LORSQUE DES INVERSIONS DE TEMPÉRATURE PRÉVALENT OU PENDANT LES PÉRIODES DE CHALEUR EXTRÊME** (par exemple, des températures supérieures à 25°C le jour), ce qui risque de réduire le degré de suppression. On obtiendra une meilleure suppression lorsque l'insecticide **decis 5 CE** est appliqué pendant la partie la plus fraîche du jour (par exemple tôt le matin ou à la brunante).

**UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.**

Section 8 : Cultures, insectes, doses, périodes d'application

CULTURE	INSECTES	RECOMMANDATIONS	DOSE
APPLICATION AU SOL			
Luzerne Production de semence seulement	Charançon postiche de la luzerne, Punaises	Appliquer en présence des insectes ou selon les recommandations provinciales. Utiliser la dose la plus élevée en présence du charançon postiche de la luzerne	200-250 mL/ha dans 200-300 L d'eau par ha.
NE PAS appliquer plus d'une fois par année.			
NE PAS appliquer dans les 20 jours précédant la récolte.			
APPLICATION AU SOL			
Pommes	Puceron vert du pommier	Appliquer selon les recommandations provinciales, habituellement 17 à 21 jours après la chute des pétales (stade du calice).	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)
	punaise brune du pommier, punaise de la molène	Appliquer en présence des insectes. Suivre les recommandations provinciales.	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)
	Cécidomyie du pommier	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	200-250 mL/ha (68-85 mL/1000 L d'eau)
	Carpocapse de la pomme	Appliquer 7 à 10 jours après la chute des pétales (stade du calice). Répéter les traitements à intervalles de 10 jours jusqu'à un maximum de 3 applications.	200-250 mL/ha (68-85 mL/1000 L d'eau)
	Mineuse (adultes seulement)	Appliquer dès l'apparition des adultes. On recommande une application uniforme sur le tronc et les branches charpentières. L'insecticide decis 5 CE n'est pas efficace pour supprimer les oeufs de larves mineuses et doit être utilisé pour prévenir la réinfestation des générations d'adultes.	250 mL/ha (85 mL/1000 L d'eau)
	Arpenteuse tardive	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	150 mL/ha (50 mL/1000 L d'eau)
	Tordeuse du pommier,	Appliquer dès les premiers signes de dommages.	200 mL/ha (68 mL/1000 L

tordeuse à  
bandes  
obliques,  
tordeuse pâle du  
pommier,  
pique-bouton du  
pommier

d'eau)

Cicadelle  
blanche du  
pommier

Pulvériser en présence d'un grand  
nombre d'adultes.

200 mL/ha  
(68 mL/1000 L  
d'eau)

Tordeuse  
orientale du  
pêcher\*

Entreprendre les applications une fois  
atteint le seuil de traitement (éclosion  
de la plupart des œufs) tel qu'indiqué  
par le contrôle des pièges sexuels de  
concert avec les degrés-jours.  
Demander des conseils au spécialiste  
de votre région. Un épandage  
approprié est essentiel pour obtenir  
une suppression optimale.  
L'apparition d'une 3<sup>e</sup> ou d'une 4<sup>e</sup>  
génération de tordeuses orientales du  
pêcher est moins synchronisée que  
dans le cas d'une 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> génération.  
Utiliser ce produit en alternance avec  
d'autres insecticides pour traiter les  
différentes générations de tordeuses  
afin de retarder toute manifestation de  
résistance à l'insecticide parmi les  
populations d'insectes.

200-250 mL/ha  
dans 3 000 L  
d'eau

NE PAS appliquer lorsque les pommiers sont en fleurs.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.

Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte intégrée car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.

\* NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours.

\* Les applications prévues pour supprimer d'autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.

\* Utiliser en Ontario seulement.

#### APPLICATION AU SOL

Asperge

Criocère de  
l'asperge

L'application doit se faire au  
printemps avant la ponte des oeufs.  
L'application doit avoir lieu après la  
coupe des turions. Répéter le  
traitement au besoin.

200 mL/ha dans  
200-500 L d'eau  
par ha.

NE PAS appliquer sur les asperges avant la coupe des turions.

APPLICATION AU SOL			
Bleuets	Lieuse	Appliquer au stade du bourgeonnement (tout juste avant le débourrement).	150 mL/ha
	Arpenteuse de Bruce	Appliquer dès l'apparition des insectes ou des dommages. Éviter de pulvériser pendant la floraison.	125 mL/ha

Appliquer sur les bleuets nains dans 100 à 200 litres d'eau par hectare.

Appliquer sur les bleuets en corymbes dans 1 200 à 1 500 litres d'eau par hectare.

NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

APPLICATION AU SOL			
Brocoli, choux de Bruxelles, chou, chou-fleur	Piéride du chou, fausse-arpenteuse du chou, fausse teigne des crucifères	Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Répéter le traitement aux 10 jours, au besoin.	150-200 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.
	Altise (chou seulement)	Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent. Répéter le traitement aux 10 jours, au besoin. En cas d'infestation grave, l'application doit se faire également sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	150-200 mL/ha dans 350-550 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.

NE PAS appliquer sur les choux de Bruxelles dans les 24 heures précédant la récolte.

NE PAS appliquer sur le brocoli, le chou et le chou-fleur dans les 3 jours précédant la récolte.

Peut être utilisé une fois par saison sur les sols très organiques.

Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1<sup>er</sup> août. Voir la section 7 pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de l'insecticide décis 5 CE sur les sols très organiques.

APPLICATION AU SOL			
Colza (canola), moutarde	Altise	Appliquer dès la présence d'insectes. L'insecticide décis 5 CE ne supprime que les insectes présents. L'application doit se faire lorsque les altises se nourrissent. En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	100-150 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.

Altise	<p><b>APPLICATION AÉRIENNE</b></p> <p>Faire une application aérienne par saison au besoin.</p> <p>Lire les instructions concernant l'application aérienne à la section 7.</p> <p>Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent (voir la section 4).</p>	100-150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.
--------	--	--

NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

Maïs (cultivé et de semence)	Pyrale du maïs	<p><b>APPLICATION AU SOL</b></p> <p>Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Répéter le traitement à intervalles de 5 à 8 jours. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi.</p>	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
------------------------------	----------------	--	---

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

<p><b>AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.</b></p> <p>Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.</p>			
Maïs (cultivé, et de semence)	Ver-gris occidental des haricots	<p><b>APPLICATION AU SOL</b></p> <p>Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, en fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérables et de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à 8 jours.</p>	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.
<p><b>NE PAS APPLIQUER MOINS D'UN JOUR AVANT LA RÉCOLTE.</b></p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PLUS DE 3 FOIS PAR ANNÉE.</b></p>			

Maïs (sucré)	Ver-gris occidental des haricots	APPLICATION AU SOL Le traitement doit être établi d'après le dépistage local, fonction de la présence de ravageurs aux stades de développement vulnérable de fortes populations de ravageurs. Répéter à intervalles de 5 à jours.	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.
		APPLICATION AÉRIENNE APPLICATION AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 7. Prévoir un tamping de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent lors de l'application aérienne. (voir section 4.)	250 à 300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par hectare.

<p>NE PAS APPLIQUER DANS LES 5 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE NE PAS APPLIQUER PLUS DE 2 FOIS PAR ANNÉE; SEULEMENT UNE DES DEUX APPLICATIONS PEUT ÊTRE FAITE PAR VOIE AÉRIENNE.</p>
---

Maïs (sucré)	Pyrale du maïs	APPLICATION AU SOL Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore, mais pas plus tard qu'à l'apparition des premiers trous dans les feuilles. Diriger la pulvérisation dans le verticille du plant. Pour supprimer les insectes de la deuxième génération, diriger la pulvérisation vers la région de l'épi. Lorsque la surveillance des populations d'insectes indique que d'autres applications sont nécessaires, il est recommandé d'utiliser l'insecticide <b>decis 5 CE</b> en rotation avec d'autres insecticides.	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
	Ver de l'épi du maïs	Appliquer lorsque les insectes sont présents dans les soies. Suivre les recommandations provinciales en matière de calendrier d'application.	250-300 mL/ha dans au moins 240 L d'eau par ha.
	Pyrale du	APPLICATION AÉRIENNE Lire les instructions pour l'application	250-300 mL/ha

maïs Ver de l'épi du maïs	aérienne à la section 7. Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent lors de l'application aérienne. (voir la section 4.)	dans 11-22 L d'eau par ha.
---------------------------------	--	----------------------------

NE PAS appliquer plus de 2 fois par année; Une seule une de ces applications peut être aérienne.

Pour réduire les résidus dans les sols très organiques, appliquer avant le 1<sup>er</sup> août. Voir la section 7 pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de l'insecticide decis 5 CE sur les sols très organiques.

NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

<b>APPLICATION AU SOL</b>			
Chou fourrager	Fausse- arpenreuse du chou, fausse teigne des crucifères, piéride du chou, pyrale pourpre du chou	Appliquer dès la présence d'insectes ou de signes visibles de dommages. Répéter le traitement aux 10 jours, ou au besoin.	200 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.

<b>APPLICATION AU SOL</b>			
Oignons	Thrips de l'oignon	Faire une application foliaire à la mi-saison au seuil approprié pour les thrips.	200 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer dans les 5 jours précédant la récolte.

<b>APPLICATION AU SOL</b>			
SOUS- GROUPE DE CULTURES 12-09B : Pêches, nectarines, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées	Petite mineuse du pêcher, tordeuse orientale du pêcher	L'application doit se faire lorsque les insectes sont visibles.	200 mL/ha (68mL/1000 L d'eau)

NE PAS appliquer lorsque les pêchers sont en fleurs.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.



APPLICATION DU SOL			
Poires	Psylle du poirier (nymphes et adultes)	Appliquer dès l'apparition des nymphes et des adultes. Suivre les recommandations sur le calendrier. Les applications répétées ne sont pas recommandées dans le cadre d'un programme de lutte car elles peuvent provoquer des réductions massives d'arthropodes utiles.	350 mL/ha (118mL/1000 L d'eau)
	Psylle du poirier (adultes hivernants - C.-B. seulement)	Appliquer dès l'apparition des insectes au printemps.	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)
	Tordeuse orientale du pêcher*	Entreprendre les applications une fois atteint le seuil de traitement (éclosion de la plupart des oeufs) tel qu'indiqué par le contrôle des pièges sexuels de concert avec les degrés-jours. Demander des conseils au spécialiste de votre région. Un épandage approprié est essentiel pour obtenir une suppression optimale. L'apparition d'une 3e ou d'une 4e génération de tordeuses orientales du pêcher est moins synchronisée que dans le cas d'une 1re ou 2e génération. Utiliser ce produit en alternance avec autres insecticides pour traiter les différentes générations de tordeuses afin de retarder toute manifestation de résistance à l'insecticide parmi les populations d'insectes.	200-250mL/ha dans 3000 L d'eau

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

decis 5 CE ne supprime pas le psylle du poirier au stade de la carapace dure.

NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.

\*NE PAS faire plus d'une application aux 12 jours.

\*Les applications prévues pour supprimer les autres insectes peuvent réduire le nombre d'applications nécessaires pour supprimer cet insecte.

\* Utiliser en Ontario seulement

APPLICATION AU SOL			
Poivrons	Pyrale du maïs	Appliquer lorsque les masses d'œufs commencent à éclore ou dès les	250-300 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

premiers signes de dommages.  
 Répéter le traitement à intervalles de 5  
 à 7 jours.

NE PAS appliquer plus de 3 fois par année.

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

#### APPLICATION AU SOL

Pommes de terre	Doryphore de la pomme de terre, punaise terne, cicadelle	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Altise de la pomme de terre	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. L'insecticide <b>decis 5 CE</b> ne supprime que les insectes présents. En cas de forte infestation d'altises, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
	Puceron de la pomme de terre, puceron du nerprun	Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Répéter le traitement au besoin jusqu'à un maximum de 2 applications par année. L'insecticide <b>decis 5 CE</b> ne supprime PAS le puceron vert du pêcher.	250 mL/ha dans 300-400 L d'eau par ha.
	Altise du tubercule	Appliquer pour supprimer la première génération d'altises adultes. Répéter le traitement au besoin.	150-200 mL/ha dans 600 L d'eau par ha.
	Pyrale du maïs	Vérifier la présence de masses d'oeufs afin d'établir le moment de la ponte et de l'éclosion. Faire coïncider l'application de l'insecticide <b>decis 5 CE</b> avec le gros de l'éclosion des oeufs. Un deuxième traitement peut être nécessaire 5 à 7 jours plus tard durant les périodes de ponte prolongée. Utiliser la dose la plus élevée dans les cas d'infestation grave.	150-250 mL/ha dans 300-500 L d'eau par ha.

NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.

#### APPLICATION AÉRIENNE

Doryphore de la pomme de terre	Appliquer jusqu'à 2 fois par saison au besoin. Lire les instructions pour l'application aérienne à la section 7.	100-150 mL/ha dans 11 à 22 L d'eau par ha.
--------------------------------	--	--

terre,  
 punaise            Prévoir un tampon de 100 mètres entre  
 terne,              la culture et tout plan d'eau adjacent  
 cicadelle,        lors de l'application aérienne. (voir la  
 altise de la        section 4).  
 pomme de  
 terre

Peut être utilisé une fois par saison sur les sols très organiques.

Voir la section 7 pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de l'insecticide decis 5 CE sur les sols très organiques.

Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1<sup>er</sup> août.

NE PAS appliquer dans les 24 heures précédant la récolte.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Parcours, pâturages, bords de route	Criquets	<p><b>MODE D'EMPLOI</b>  <b>APPLICATION AU SOL</b>          Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les criquets sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes. <b>NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES ADJACENTES NON HOMOLOGUÉES.</b>          La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion d'insectes à maturité et aux stades nymphaux avancés est inhibée par la densité du couvert végétal.          * En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures et sur le bord des routes.</p>	100-150 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.
-------------------------------------	----------	---	--

Parcours, pâturages*		<b>APPLICATION AÉRIENNE</b> Suivre le mode d'emploi et les instructions spéciales concernant l'application aérienne à la section 7 de l'étiquette. Prévoir une zone tampon de 100 mètres à partir des zones sensibles.	150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.
NE PAS faire plus de deux applications aériennes par année. NE PAS faire plus de trois applications par année, par exemple, 3 applications au sol ou 2 applications au sol/1 application aérienne ou 2 applications aériennes/1 application au sol.			

Brise-vent	Livrée des forêts	<b>APPLICATION AU SOL</b> Appliquer lorsque les larves se nourrissent afin d'obtenir de meilleurs résultats. Un épandage uniforme est essentiel à une bonne suppression.	45 mL par 100 L d'eau appliqué jusqu'au ruissellement
------------	-------------------	---	---

Fraises	Punaise terne	<b>APPLICATION AU SOL</b> Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de leur présence. Répéter le traitement au besoin. L'insecticide decis 5 CE ne supprime PAS l'anthonome de la fleur du fraisier.	200 mL/ha (68 mL/1000 L d'eau)
---------	---------------	--	--------------------------------

NE PAS appliquer plus de 2 fois par année.  
NE pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.

Tournesol	Chrysomèle du tournesol	<b>APPLICATION AU SOL</b> <b>ADULTES</b> Appliquer dès la présence d'insectes ou des signes de dommages. Les cultures doivent être traitées entre le stade cotylédon et le stade 2 feuilles. <b>APPLICATION AÉRIENNE</b> <b>ADULTES ET LARVES</b> Appliquer une fois par saison lorsque les insectes sont présents ou aux premiers signes de dommages. Les têtes doivent être bien examinées pour y déceler des larves. Il est préférable de faire l'application à la brunante lorsque les insectes se nourrissent. Lire les instructions concernant l'application aérienne à la section 7. Prévoir un tampon de 100 mètres entre	100 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.  100 mL/ha dans 11-22 L d'eau
-----------	-------------------------	--	--

la culture et tout plan d'eau adjacent  
(voir la section 4).

NE PAS appliquer plus d'une fois par année.

NE PAS appliquer dans les 70 jours précédant la récolte.

Tabac	Ver gris	<b>SERRE</b>	
		Appliquer dès les premiers signes de dommages. Les plants doivent être pulvérisés le soir.	4 mL dans 15 L d'eau par 100 m <sup>2</sup> de lit de semence
		<b>APPLICATION AU SOL - SEIGLE OU BLÉ COMME CULTURE DE COUVERTURE</b>	
		Appliquer lorsque les insectes sont présents et se nourrissent, habituellement le soir. Appliquer au moins 5 jours avant le labour.	100 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
		<b>TRAITEMENT DU SOL EN PRÉSEMIS</b>	
		Appliquer au moins 5 jours avant le repiquage. Ne pas déranger le sol avant le repiquage. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le sol est sec.	200-400 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.
		<b>TRAITEMENT EN POSTSEMIS</b>	
		Appliquer lorsque les insectes sont présents ou dès les premiers signes de dommages.	200 mL/ha dans 200-500 L d'eau comme épandage généralisé

En cas d'infestation grave d'insectes, une application doit également se faire le long des clôtures et sur une bande de 15 mètres dans les cultures de couverture adjacentes.

NE PAS appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

Tomates	Doryphore de la pomme de terre	<b>APPLICATION AU SOL</b>	
		Appliquer en présence des insectes ou lorsque les signes de leur présence sont évidents. Répéter au besoin jusqu'à un maximum de 3 applications par année. Utiliser la dose la plus élevée en cas d'infestation grave.	100-150 mL/ha dans 200-500 L d'eau par ha.

Peut être utilisé une fois par saison sur les sols très organiques.

Voir la section 7 pour obtenir les instructions spéciales quant à l'utilisation de l'insecticide decis 5 CE sur les sols très organiques.

Pour réduire les résidus, appliquer avant le 1<sup>er</sup> août.

NE PAS appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.

Blé, orge, avoine, lin	Ver gris	APPLICATION AU SOL	
		<p>Appliquer une fois par saison lorsque les larves sont présentes et se nourrissent. Pour de meilleurs résultats, appliquer le soir. Ne pas déranger le sol après l'application. En cas d'infestation grave, une application doit être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.</p> <p>Prévoir un tampon de 15 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent lors de l'application au sol.</p>	200 mL/ha dans 100 L d'eau par ha.
		APPLICATION AÉRIENNE	
		<p>Suivre les instructions concernant l'application aérienne à la section 7. Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent lors de l'application aérienne (voir la section 4).</p>	200 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.
	Criquets	APPLICATION AU SOL	
		<p>Appliquer en présence des jeunes insectes ou des signes de dommages. Appliquer lorsque les criquets sont au stade nymphal 2-4. Pour obtenir un meilleur degré de suppression, faire l'application avant la formation des ailes.</p> <p>En cas d'infestation grave, une application doit également être faite sur une bande de 15 mètres le long des clôtures en périmètre du champ.</p> <p>La dose la plus élevée doit être utilisée lorsque la proportion de criquets aux derniers stades nymphaux est élevée et que le couvert végétal est dense, ce qui empêche la pénétration.</p>	100-150 mL/ha dans 100-200 L d'eau par ha.
		APPLICATION AÉRIENNE	
		<p>Suivre les instructions spéciales concernant l'application aérienne à la section 7.</p> <p>Prévoir un tampon de 100 mètres entre la culture et tout plan d'eau adjacent (voir la section 4).</p>	150 mL/ha dans 11-22 L d'eau par ha.
NE PAS appliquer sur les cultures adjacentes non homologuées.			

NE PAS faire plus de 3 applications d'insecticide décis 5 CE par année.  
Peut être utilisé pour un maximum de 2 applications aériennes par année.  
NE PAS appliquer sur l'avoine dans les 31 jours précédant la récolte.  
NE PAS appliquer sur le blé, l'orge et le lin dans les 40 jours précédant la récolte.

Cultures commerciales de fleurs en serres (chrysanthèmes, cinéraires, lis de Pâques, géraniums)	Thrips des petits fruits	Application foliaire : appliquer comme pulvérisation à volume élevé en utilisant un pulvérisateur à air comprimé. Pulvériser jusqu'au ruissellement pour obtenir un épandage uniforme. Trois applications à intervalles de 5 à 7 jours peuvent être nécessaires pour obtenir une suppression. Consulter les conseillers locaux en serriculture pour connaître les périodes d'application, savoir comment identifier les thrips et obtenir des données sur la rotation des produits agrochimiques afin de réduire les risques de résistance. PRÉCAUTION : Toutes les espèces et variétés n'ont pas été testées. Pour le traitement de grandes quantités de plantes d'une même variété, traiter d'abord quelques plantes et observer les symptômes avant d'appliquer à grande échelle.	35-50 mL par 100 L d'eau
---	--------------------------	---	--------------------------

NE PAS appliquer l'insecticide décis 5 CE avec des nébulisateurs thermiques.  
NE PAS APPLIQUER DANS LES 7 JOURS PRÉCÉDANT LA RÉCOLTE DES FLEURS.

DÉLAI D'ATTENTE : Prévoir 12 heures entre l'application et le retour dans la zone traitée. Les travailleurs qui manipulent du feuillage traité doivent porter des gants résistants aux produits chimiques.

#### ÉCHELLE DE DOSES :

Lorsqu'une échelle de doses est donnée dans le mode d'emploi, la dose la plus élevée doit être utilisée :

- lorsque le couvert de la culture est dense et que le feuillage empêche la pénétration du produit pulvérisé;
- lorsqu'on note la présence de différents stades de croissance (p. ex., premier au cinquième stade nymphal chez les criquets OU larves et adultes du doryphore de la pomme de terre);
- lorsque les populations d'insectes sont très élevées.

#### PÉRIODES D'APPLICATION :

Pour une efficacité maximale, il est nécessaire :

- de garder la culture et les ravageurs sous observation afin de pouvoir pulvériser au bon moment;
- de s'assurer que les insectes sont atteints par le produit pulvérisé, particulièrement s'ils se trouvent sur le dessous des feuilles ou si le feuillage est très dense.

À moins d'indications contraires, appliquer l'insecticide **decis 5 CE** dès l'apparition des insectes et répéter le traitement au besoin pour maintenir la suppression. Suivre les recommandations provinciales.

#### Section 9 : Directives de mélange

Les volumes d'eau peuvent varier considérablement, selon l'équipement, la culture et les conditions culturales. Les volumes d'eau à utiliser varieront entre 11 et 1 000 litres par hectare. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est bien propre. Remplir le pulvérisateur à moitié d'eau propre. Verser le produit tout en agitant. Remplir le reste du pulvérisateur d'eau.

#### Section 10 : Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide **decis 5 CE** contient un insecticide du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide **decis 5 CE** et à autres insecticides du Groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide **decis® 5 CE** ou les insecticides du même groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience au 1-888-283-6847.



Section 11 : Alimentation du bétail et délais d'attente avant la récolte

Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Culture	Délai d'attente avant la récolte (jours)
Avoine	31	Maïs (cultivé et de semence)	1
Blé	40	Maïs sucré	5
Bleuets	14	Moutarde	14
Brocoli	3	Oignons	5
Canola (colza)	14	Orge	40
Chou fourrager	1	Pêches	1
Chou	3	Poires	7
Chou-fleur	3	Poivrons	3
Choux de Bruxelles	1	Pommes de terre	1
Floriculture	7	Pommes	1
Fraises	14	Tabac	45
Lin	40	Tomates	3
Luzerne - fourrage	90	Tournesol	70
Luzerne - semences	20		

Section 12 : Avis

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC :

BAYER CROPSCIENCE INC.  
Suite 200  
160 Quarry Park Blvd. S.E.  
Calgary, Alberta  
T2C 3G3  
1-(888) 283-6847

decis ® est une marque déposée de Bayer CropScience